

***RAPPORT 2021 SUR***

***LA SITUATION EN***

***MATIERE***

***D'EGALITE***

***FEMMES-HOMMES***

***EN 2020***

## SOMMAIRE

I.	Cadre légal :.....	3
II.	Volet interne relatif aux ressources humaines.....	4
A.	Conditions générales d'emploi.....	4
1.	Pyramide des âges.....	7
2.	Effectifs en équivalent temps plein (permanents uniquement).....	9
3.	Rémunérations.....	10
III.	Volet territorial relatif aux politiques d'égalité menées sur le territoire de la collectivité.....	11
A.	Quelques éléments de contexte : .....	11
B.	Ce qui a été mis en œuvre en 2020 :.....	13
C.	Perspectives 2020-2026 : .....	15

## **I. CADRE LEGAL :**

Selon l'article L.2311-1-2 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), le "Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes" concerne toutes les collectivités et EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitant.e.s.

La loi ne prévoit pas que la présentation du rapport donne lieu à un débat ou à un vote. Toutefois, le rapport n'étant pas transmis aux services de l'Etat, une délibération spécifique permet d'attester de la présentation effective du rapport à l'organe délibérant.

Le rapport s'attache à :

- Recenser les politiques publiques menées par la collectivité pour l'égalité femmes hommes sur son territoire (conception, mise en œuvre et évaluation) ;
- Fixer des orientations de moyen et long terme pour corriger les inégalités.

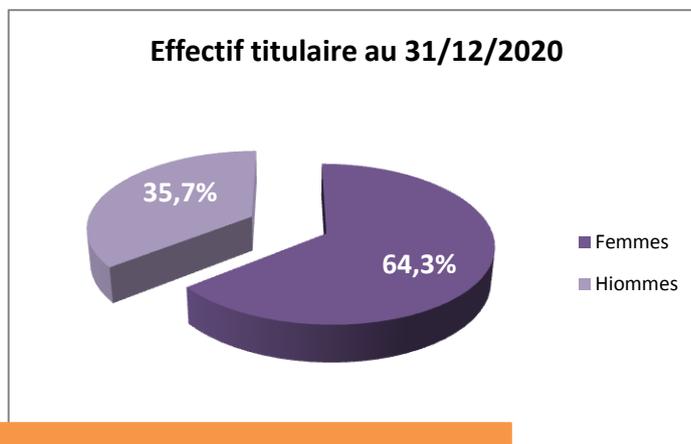
Il comprend un volet interne relatif à la politique des ressources humaines de la collectivité employeuse en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;

## II. VOLET INTERNE RELATIF AUX RESSOURCES HUMAINES

### A. CONDITIONS GENERALES D'EMPLOI

#### a. Effectifs titulaires au 31/12/2020

Sexe	Nombre d'agents
Femme	322
Homme	179
<b>Total général</b>	<b>501</b>

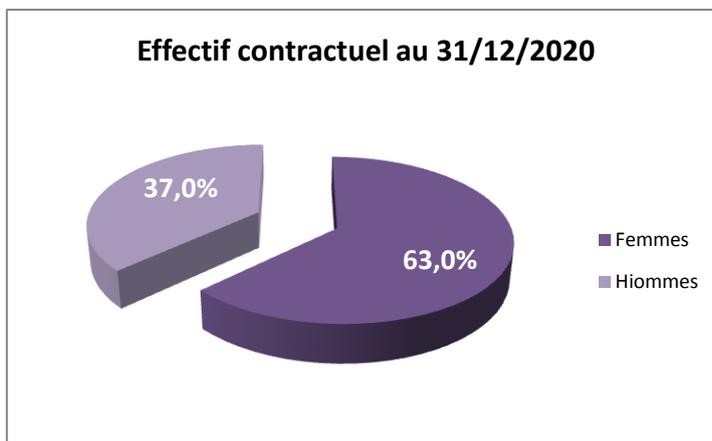


*Le taux de féminisation des agents titulaires de la Collectivité (64%) est légèrement supérieure à la tendance nationale qui est de 62 % en 2016.*

*(source : Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction Publique – édition 2018)*

#### b. Effectifs contractuels au 31/12/2020

Sexe	Nombre d'agents
Femmes	150
Hommes	88
<b>Total général</b>	<b>238</b>



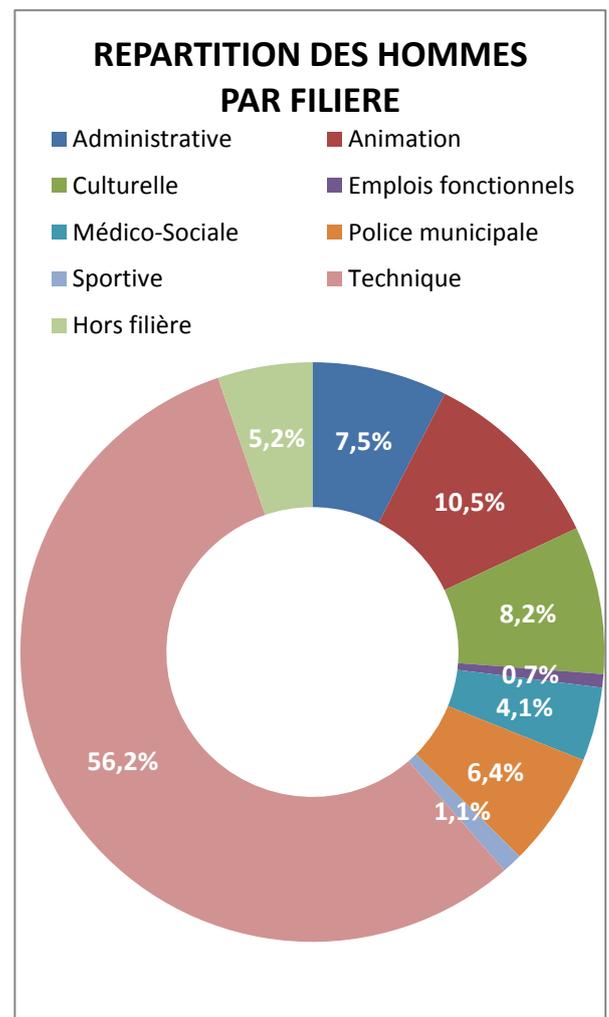
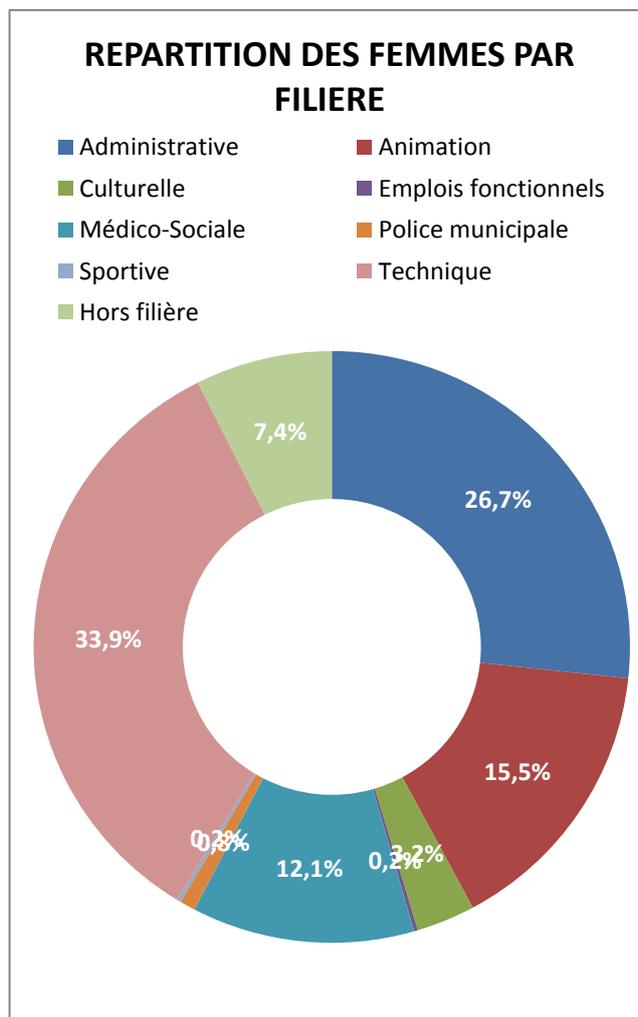
*Le taux de féminisation des agents contractuels de la Collectivité (63 %) est en deça de la tendance nationale qui est de 67,5 % en 2016.*

*(source : Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction Publique – édition 2018)*

c. Répartition des effectifs par filière

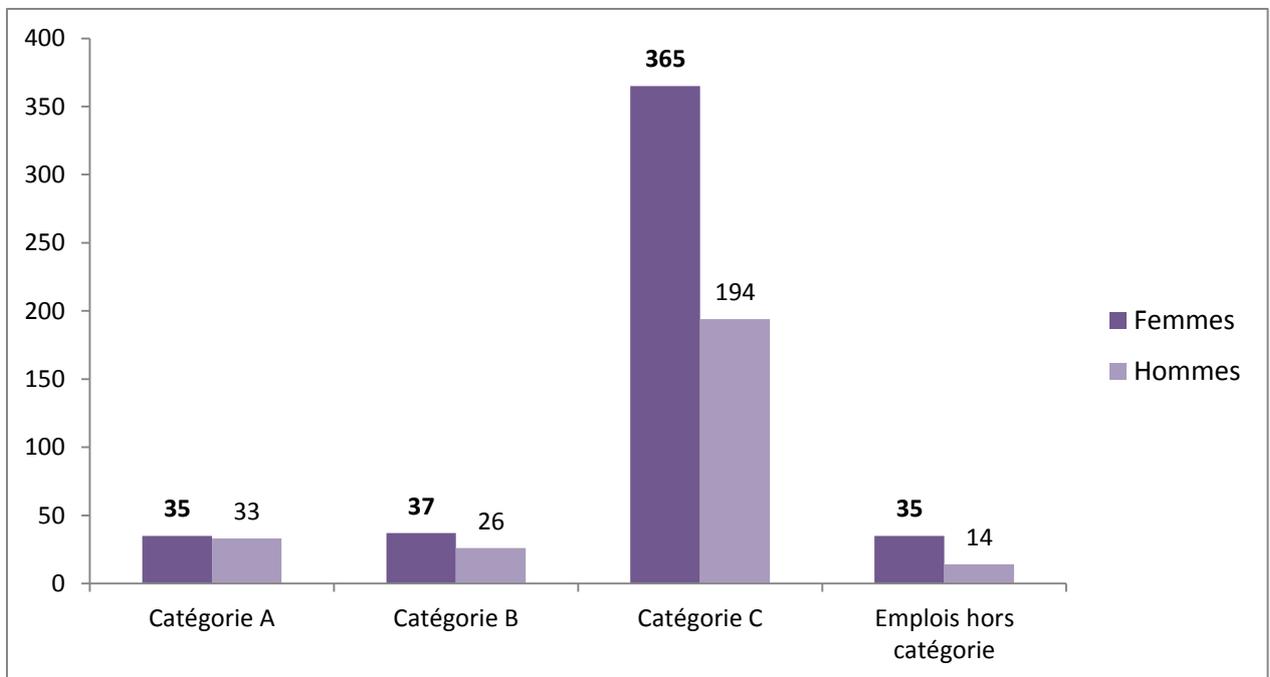
Étiquettes de lignes	Femmes	Hommes	Total
Administrative	126	20	146
Animation	73	28	101
Culturelle	15	22	37
Emplois fonctionnels	1	2	3
Médico-Sociale	57	11	68
Police municipale	4	17	21
Sportive	1	3	4
Technique	160	150	310
hors filière	35	14	49
<b>Total général</b>	<b>472</b>	<b>267</b>	<b>739</b>

*Les agentes connaissent une évolution et sont en surreprésentation par rapport aux hommes dans les filières administratives (86 %) et médico-sociale (84%). Au niveau national, ces deux filières sont respectivement de 82 % et 93 %.*  
(source : Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction Publique – édition 2018)



d. Effectifs par catégorie statutaire

Catégories	Femme	Homme	Total
Catégorie A	35	33	68
Catégorie B	37	26	63
Catégorie C	365	194	559
Emplois hors catégorie	35	14	49
<b>Total</b>	<b>472</b>	<b>267</b>	<b>739</b>

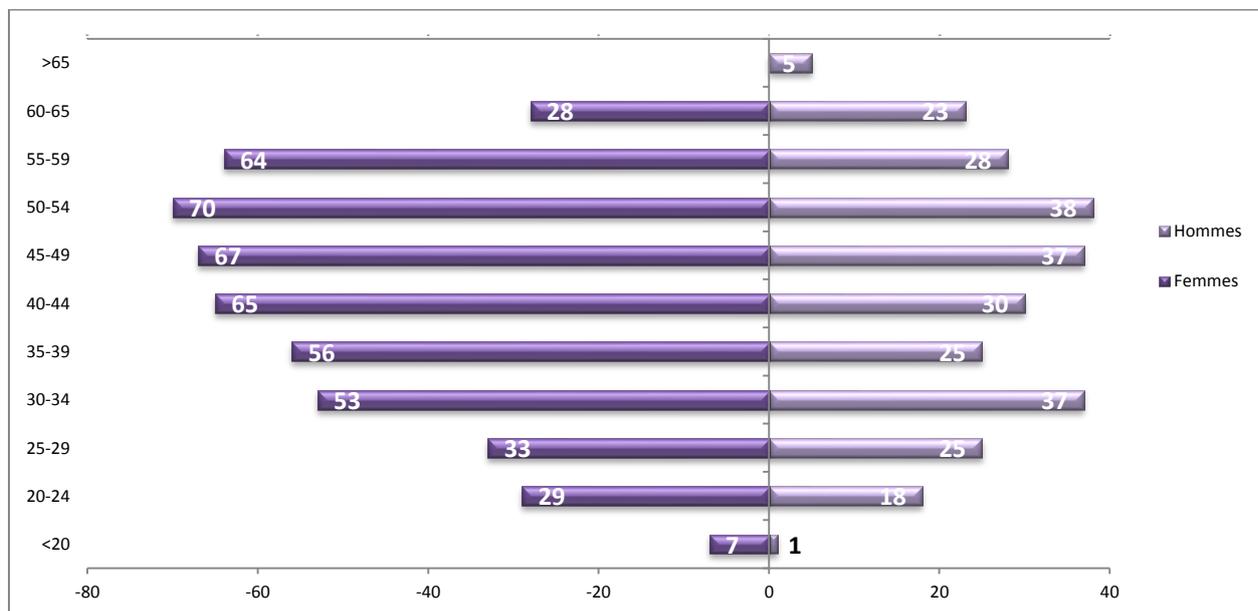


*Le taux de féminisation des agentes de catégorie A (51,5%) est inférieur à la moyenne nationale (62 %). A contrario, ce taux est supérieur pour les agentes de catégorie C (65,3%) par rapport à la moyenne nationale (61%)*

*(source : Chiffres-clés 2015 de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction Publique)*

## 1. Pyramide des âges

### Pyramide globale des âges

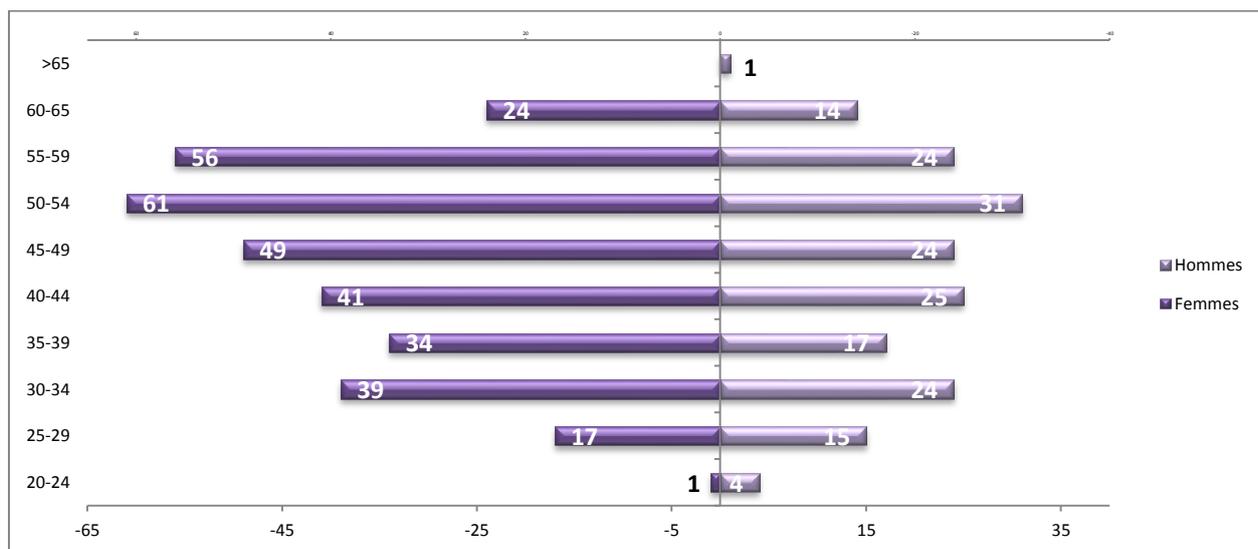


Sexe	<20	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-65	>65	Total
Femmes	7	29	33	53	56	65	67	70	64	23	0	472
Hommes	1	18	25	37	25	30	37	38	28	23	5	267
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>47</b>	<b>58</b>	<b>90</b>	<b>81</b>	<b>95</b>	<b>104</b>	<b>108</b>	<b>92</b>	<b>51</b>	<b>5</b>	<b>739</b>

*La pyramide des âges pointe un vieillissement général des agents de la Collectivité.*

*Ainsi, 49 % des agents de la Collectivité ont 45 ans et plus, même si on constate un léger recul par rapport à l'année dernière (51%).*

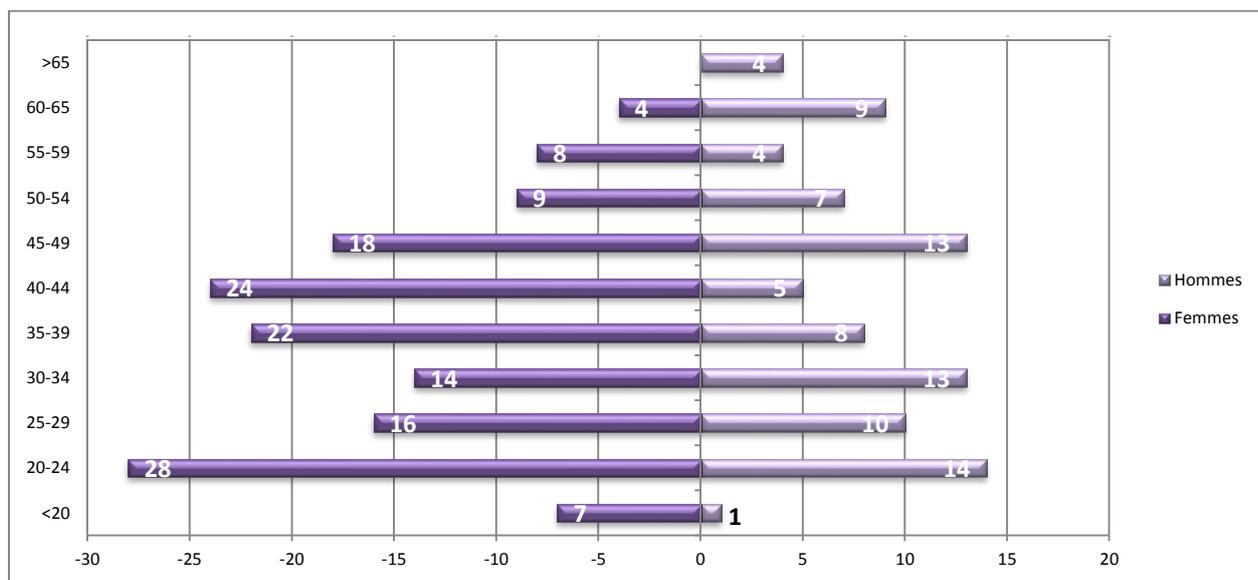
## Pyramide des âges titulaires



Sexe	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-65	>65	Total
Femmes	1	17	39	34	41	49	61	56	24	0	322
Hommes	4	15	24	17	25	24	31	24	14	1	179
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>32</b>	<b>63</b>	<b>51</b>	<b>66</b>	<b>73</b>	<b>92</b>	<b>80</b>	<b>38</b>	<b>1</b>	<b>501</b>

*En se focalisant sur les agents titulaires, on remarque que 57 %, soit en léger recul par rapport à 2019 (58%), des agents ont 45 ans et plus. Alors que le vieillissement des hommes est lissé sur les années, celui des femmes semble plus préoccupant.*

## Pyramides des âges non titulaires



Sexe	<20	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-65	>65	Total
Femmes	7	28	16	14	22	24	18	9	8	4	0	150
Hommes	1	14	10	13	8	5	13	7	4	9	4	88
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>42</b>	<b>26</b>	<b>27</b>	<b>30</b>	<b>29</b>	<b>31</b>	<b>16</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>238</b>

*Afin de contrer l'effet de vieillissement des agents titulaires, la pyramide des âges des agents contractuels compense le vieillissement de la population.*

### 2. Effectifs en équivalent temps plein (permanents uniquement)

Qualité et Catégorie	Femmes	Hommes	Total général
<b>Contractuel</b>	<b>109,57</b>	<b>59,14</b>	<b>168,71</b>
Catégorie A	15,94	10,11	26,05
Catégorie B	4,63	7,03	11,66
Catégorie C	89,00	42,00	131,00
<b>Titulaire</b>	<b>318,31</b>	<b>176,77</b>	<b>495,08</b>
Catégorie A	14,80	14,00	28,80
Catégorie B	28,54	11,50	40,04
Catégorie C	274,97	151,27	426,24
<b>Total général</b>	<b>427,88</b>	<b>235,91</b>	<b>663,79</b>

### 3. Rémunérations

#### a. Moyenne des rémunérations nettes 2020 (en €)

Filières	Femmes	Hommes	Moyenne par filière
Administrative	24 447	32 604	25 523
Animation	20 155	21 552	20 536
Culturelle	21 439	21 130	21 252
Médico-Sociale	26 176	59 706	31 445
Police municipale	29 465	34 750	33 525
Sportive	29 750	29 545	29 596
Technique	18 997	21 908	20 356
<b>Moyenne par sexe</b>	<b>21 910</b>	<b>25 600</b>	<b>23 251</b>

*Les salaires ci-dessus correspondent aux salaires nets effectivement perçus au cours de l'année 2020.*

*Le taux d'emploi ainsi que la date d'arrivée ont été lissés.*

*On note ainsi un écart de rémunération en fonction des filières.*

*La forte différence au niveau de la filière médico-sociale s'explique par la forte représentativité des hommes chez les médecins du CMS.*

#### b. Salaires nets médian

Salaire net médian par sexe (annuel)	Montant
Femmes	20 256 €
Hommes	21 686 €
Médiane générale	20 655 €

### III. LE VOLET TERRITORIAL RELATIF AUX POLITIQUES D'EGALITE MENEES SUR LE TERRITOIRE DE LA COLLECTIVITE

#### A. QUELQUES ELEMENTS DE CONTEXTE :

a. Les chiffres nationaux sur les violences faites aux femmes :

✚ Violence au sein du couple<sup>1</sup> :

	Nombre de femmes majeures victimes sur un an	% de la population totale
Victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part du conjoint	213 000	1,0

- 7 sur 10 déclarent avoir subi des faits répétés
- 8 sur 10 déclarent avoir été également soumises à des atteintes psychologiques et/ou agressions verbales
- Moins d'une victime sur 5 déclare avoir déposé plainte
- Plus de la moitié des victimes n'a fait aucune démarche auprès d'un.e professionnel.le ou d'une association

En 2019, 146 femmes ont été tuées par leurs compagnons ou (ex)-partenaires soit une femme tous les 2,5 jours. Sur les 146 femmes tuées par leur (ex)-partenaire, 60 (soit 41 %) avaient subi antérieurement au moins une forme de violence.

27 hommes ont été tués par leur (ex)-partenaire. Sur les 27 hommes tués par leur (ex)-partenaire, au moins 11 d'entre eux étaient auteurs de violences.

**25 enfants mineurs ont été tués par l'un de leurs parents dans un contexte de violences au sein du couple.**

✚ Viols, tentative de viols et agressions sexuelles<sup>2</sup> :

En 2018 la Police et la Gendarmerie nous informent que **94 000 femmes** âgées de 18 à 75 ans déclarent avoir été victimes de viols et/ou tentatives de viol sur une année. Parmi elles, 62 000 déclarent avoir subi au moins un viol.

9 victimes sur 10 connaissent l'agresseur et dans 45 % des situations, l'agresseur est le conjoint ou l'ex-conjoint de la victime.

1 victime sur 10 déclare avoir déposé plainte.

En 2006, l'enquête « Contexte de la sexualité en France » menée par l'INSERM et l'INED, à l'initiative de l'agence nationale de recherche sur le SIDA, a permis de mesurer le nombre de personnes ayant subi des violence sexuelles (attouchements, tentatives de rapport forcé ou rapports forcés) au cours de leur vie. Ces violences ont concerné **20,4 % des femmes et 6,8 % des hommes** âgés de 18 à 69 ans.

<sup>1</sup>Sources : [https://www.stop-violences-femmes.gouv.fr/data/ONVF%20n%C2%B014-Violences%20au%20sein%20du%20couple%20et%20violences%20sexuelles\\_novembre%202019.pdf](https://www.stop-violences-femmes.gouv.fr/data/ONVF%20n%C2%B014-Violences%20au%20sein%20du%20couple%20et%20violences%20sexuelles_novembre%202019.pdf)

<sup>2</sup>Sources : [https://www.stop-violences-femmes.gouv.fr/data/ONVF%20n%C2%B014-Violences%20au%20sein%20du%20couple%20et%20violences%20sexuelles\\_novembre%202019.pdf](https://www.stop-violences-femmes.gouv.fr/data/ONVF%20n%C2%B014-Violences%20au%20sein%20du%20couple%20et%20violences%20sexuelles_novembre%202019.pdf)

✚ Mutilations sexuelles<sup>3</sup> :

La France comptait en 2004, environ **53 000 femmes adultes** qui auraient subi des mutilations sexuelles (hypothèse moyenne). Neuf victimes sur dix ont été excisées avant l'âge de 10 ans.

b. Ce que nous dit l'Analyse des Besoins Sociaux du CCAS :

- ✚ Pour un total de 31 255 habitants, Goussainville compte 15 898 femmes (50,86 %) et 15 357 hommes (49,14 %).
- ✚ Relativement peu de familles monoparentales parmi les familles (1 089 familles monoparentales recensées en 2011 qui représentent 1 famille sur 5 contre 1 sur 4 en moyenne francilienne), mais leur nombre progresse.
- ✚ Les familles monoparentales ne constituent pas une problématique en soi. Toutes les familles monoparentales ne rencontrent pas forcément de difficultés. Toutefois, **la monoparentalité accroît les risques de pauvreté et de difficultés éducatives**. La monoparentalité accentue les difficultés plutôt qu'elle ne les crée.
- ✚ La monoparentalité caractérise néanmoins l'évolution des familles : en 11 ans le nombre de monoparents a augmenté presque 5 fois plus vite (+ 48 % soit 350 familles de plus) que celui des couples parentaux (+ 10 % soit 430 familles de plus)
- ✚ Les familles nombreuses et les familles monoparentales sont les ménages les plus exposés à la précarité économique :
  - ✓ Le risque de pauvreté des couples parentaux avec 3 enfants, selon le critère du seuil de pauvreté à 977 € par mois par unité de consommation, est 2 fois plus élevé que pour l'ensemble des ménages tous profils confondus.
  - ✓ Le risque de pauvreté des familles monoparentales est 2 fois plus élevé que celui des couples parentaux.
  - ✓ 8 000 ménages goussainvillois vivent sous le seuil de pauvreté en 2011, soit un taux de pauvreté égal à 25 % des ménages de la commune, ce qui est nettement supérieur à ce qui est observé sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (11%), et aux tendances départementale, régionale et nationale (14%). Parmi ces 8 000 ménages, environ 1200 sont des familles monoparentales.

---

<sup>3</sup> Sources : [https://stop-violences-femmes.gouv.fr/IMG/pdf/Lettre\\_ONVF\\_9 - Mutilation sexuelles feminines - fev 2016.pdf](https://stop-violences-femmes.gouv.fr/IMG/pdf/Lettre_ONVF_9_-_Mutilation_sexuelles_feminines_-_fev_2016.pdf)

## **B. CE QUI A ETE MIS EN ŒUVRE EN 2020 :**

a. Poursuite de la protection des femmes victimes de violences :

✚ Le partenariat avec l'association "Du Côté des Femmes" **s'est renforcé** depuis l'**ouverture** en septembre 2019 d'une **permanence "Droit des Femmes"** dans la Maison des Solidarités qui permet de mieux répondre encore à la première des préoccupations que représente la **prise en charge des femmes victimes de violences conjugales**.

**Il est à noter que l'accueil des femmes victimes de violences a été maintenu pendant la crise sanitaire :**

- ✓ Accueil, écoute
- ✓ Accompagnement social en lien avec le Service Social Départemental (SSD) et le Service Social du CCAS
- ✓ Guide de prise en charge
- ✓ Lien avec les possibilités d'hébergement temporaire, accompagnement vers le logement définitif,

b. Suivi individuel par les services municipaux :

12 dossiers ont été ouverts en 2020. Ces situations ont fait l'objet d'une prise en charge administrative voire d'un accompagnement social. Les principales thématiques étaient les violences conjugales, l'emploi et le logement.

- ✚ Pendant la “Semaine Internationale des Droits des Femmes” (du lundi 2 au dimanche 8 mars 2020) :
  - ✓ Portraits de femmes ;
  - ✓ Sensibilisation à l’égalité femmes/hommes organisée par le Service Jeunesse ;
  - ✓ Organisation d’un petit déjeuner participatif pour échanger sur les violences faites aux femmes (verbales, physiques...) ;
  - ✓ Organisation d’une Marche Urbaine, sur la thématique de la place des femmes dans l’espace public, avec un groupe de musiciennes, qui a permis de déambuler dans la ville au son de rythmes brésiliens pour faire entendre la parole des femmes sur des thèmes tels que les métiers dits d’homme, la place des femmes dans les cafés, les violences conjugales, la visibilité des femmes dans l’espace publique (environ 200 personnes) ;
  - ✓ Soirée festive à destination des femmes (400 personnes)
- ✚ Ouvert à tous les publics le dimanche 8 mars 2020 après midi (environ 100 personnes) :
  - ✓ Stands des associations de la ville

**Il est à noter que cette "Semaine Internationale des Droits des Femmes" 2020 s’est déroulé en plein contexte de pandémie et tout juste avant le premier confinement.**
- ✚ Journée internationale pour l’élimination de la violence à l’égard des femmes (25 novembre) :
  - ✓ Pas d’activité cette année dû à la crise sanitaire.

c. Action des services municipaux en faveur du droit des femmes :

- ✚ Petite enfance, enfance et jeunesse :
  - ✓ La Ville est dotée de structures d’accueil qui facilitent l’accès à l’emploi des femmes.
    - Pour les enfants de 3 mois à 3 ans de 3 structures de multi-accueil (crèches) et d’un Relais d’Assistantes Maternelles. Ces multi-accueils favorisent l’accueil des enfants provenant de familles monoparentales afin de permettre aux femmes de pouvoir travailler, chercher du travail et se former.
    - Pour les enfants de 2,5 ans à 11 ans de 9 Accueils de Loisirs ouverts avant, après l’école et pendant les vacances scolaires
    - Pour les jeunes de 12 à 16 ans d’une structure d’accueil

- ✚ En matière de santé :
  - ✓ Travail sur la planification familiale

### C. PERSPECTIVES 2020-2026 :

Un Travail basé sur 4 axes forts et structurants :

a. Sensibiliser :

- ✚ A l'aide d'un Cabinet Conseil :
  - ✓ Former et sensibiliser les agents ainsi que les élus, pour être en adéquation avec le rapport sur l'égalité femmes-hommes annuel.
  - ✓ Sensibiliser une partie de la population des quartiers QPV en mettant en place des marches exploratoires, des ateliers sur l'occupation de l'espace
- ✚ Formation/sensibilisation de la police nationale et la police municipale, mise en place d'outils existants avec le Centre Hubertine AUCLERT comme le violentomètre ou encore la grille d'évaluation du danger.
- ✚ Réalisation de documentaire
- ✚ Exposition de portraits de femmes
- ✚ Sensibiliser, sur l'inégalité salariale et l'égalité femmes-hommes au sein de la municipalité

b. Aider :

- ✚ Mise en place de kits d'urgence pour des femmes et enfants en danger, ayant quitté précipitamment le domicile conjugal.
- ✚ Renforcement des logements « secrets » et logements des personnes vulnérables dans des situations compliquées de violences.
- ✚ Améliorer l'accès au logement des femmes victimes de violences en favorisant un parcours entre l'hébergement d'urgence et l'accès au logement. L'accès au logement pour les femmes victimes de violences apparaît comme l'un des principaux freins dans les parcours de prise en charge des victimes. (Travail avec le Conseil Départemental qui a décidé d'agir sur les parcours résidentiels des femmes victimes de violences en mobilisant plusieurs leviers : le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) en déployant le dispositif « bail glissant » : garantie aux impayés de loyers, aides au paiement des frais d'entrée dans le logement (dépôt de garantie, assurance...), mesures d'accompagnement social ; la mobilisation de logements en faveur des femmes victimes de violences, avec Val d'Oise Habitat et d'autres partenaires ], dont une de ses actions est de renforcer ces logements + voir avec la communauté de commune (dont M. le Maire a la charge du logement)
- ✚ Mieux diriger, mieux accompagner ces femmes victimes. (Avec le guichet unique ou la maison Danielle Mitterrand où il y a déjà 2 jours de permanence avec l'asso du côté des femmes).
- ✚ Mieux repérer, diagnostiquer grâce aux chiffres de la police et faire un état des lieux de toutes les aides et structures existantes dans la ville. (Rendez-vous réguliers avec les polices Nationale et Municipal)
- ✚ Mise en place d'un poste d'intervenant social en commissariat demande à Monsieur le préfet.

c. Eduquer :

- ✚ Mise en place d'actions culturelles en direction de toutes les structures accueillant des enfants sur l'égalité filles-garçons avec des intervenants spécifiques.
- ✚ Orienter les achats de jeux de société dans les Accueils de Loisirs
- ✚ Orienter les achats de livres, comptines et histoires pour les crèches

- ✚ Poursuivre l'adhésion à des organismes spécialisés tels que le Centre Hubertine AUCLERT et Elus Contre les Violences faites aux Femmes (ECVF).
- d. Fêter/célébrer :
  - ✚ 25 novembre :
    - ✓ Spectacles autour des violences faites aux femmes avec débat en “bord plateau” avec les établissements scolaires, les associations locales et les artistes,
    - ✓ Mise en ligne de productions (dessins, vidéos...) de collégien sur la thématique
  - ✚ 8 mars :
    - ✓ Marche urbaine
    - ✓ Soirée des femmes
    - ✓ Tables rondes
    - ✓ Après-midi festives
    - ✓ Mettre en lumière de manière festive ce qui est fait tout au long de l'année autour de ces thématiques